

RCS : LORIENT
Code greffe : 5601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00602
Numéro SIREN : 752 771 147
Nom ou dénomination : HERVE ANTHONY

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2024 sous le numéro de dépôt B2024/001584

COMPTES ANNUELS



Désignation de l'entreprise		HERVE ANTHONY			Néant *				
Adresse de l'entreprise		ZAC LE MOURILLON 56530 QUEVEN							
SIRET		7 5 2 7 7 1 1 4 7 0 0 0 1 0							
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12			
						Exercice N clos le 2023-09-30			
ACTIF				Brut		Amortissements – Provisions			
				1		2		3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	012				
		Autres *		014	169 443	016	26 067		
	Immobilisations corporelles *		028		030				
	Immobilisations financières * (1)		040	1 664 068	042		1 664 068		
		Total I (5)		044	1 833 511	048	26 067	1 807 444	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052				
		Marchandises *		060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	070				
		Autres * (3)		072	160 038	074	160 038		
	Valeurs mobilières de placement		080	082					
	Disponibilités		084	499 024	086	499 024			
Charges constatées d'avance *		092	094						
		Total II		096	659 062	098	659 062		
		Total général (I + II)		110	2 492 573	112	26 067	2 466 506	
PASSIF						Exercice N NET			
						1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120	635 000		
	Écarts de réévaluation					124			
	Réserve légale					126	63 500		
	Réserves réglementées *					130			
	Autres réserves		(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *		131)	132	1 048 843
	Report à nouveau					134			
	Résultat de l'exercice					136	455 521		
	Subventions d'investissement					137			
	Provisions réglementées					140			
					Total I		142	2 202 864	
Provisions pour risques et charges					Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156	217 489		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166	992		
	Autres dettes		(dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	44 061)	172
Produits constatés d'avance					174				
					Total III		176	263 641	
					Total général (I + II + III)		180	2 466 506	
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193	(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	197 375
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	105 280
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199	14 331	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		HERVE ANTHONY		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						Formulaire déposé au titre de l'IR 018		
						Exercice N clos le		
						2023-09-30		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
					217	218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
Autres produits					230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes *			(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)		242	5 362	
	Impôts, taxes et versements assimilés			243		244		
	Rémunérations du personnel *					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	2 808	
	Dotations aux amortissements *					254	14 984	
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	23 154	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(23 154)	
Produits financiers (III)	280		485 099			294	2 478	
Charges financières (V)						294	2 478	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300		
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	3 946	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	455 521	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	455 521	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324		3 946		
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330	44 530		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU - TE (44 octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138			
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345						
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350	477 692
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641			
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	26 305	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables *					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	26 305	372	

HERVE ANTHONY

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 30/09/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de 2 466 506€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 455 521€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Évènements principaux :

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Informations relatives au bilan

ACTIF

Immobilisations

Immobilisations Corporelles et Incorporelles :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Principaux Mouvements de l'exercice :

Immobilisations Incorporelles et Corporelles	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur Brute Fin d'exercice
Fond Commercial	-	-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles	64 163	105 280	-	169 443
Terrain	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Autres Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Total:	64 163	105 280	-	169 443

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

Amortissements :

Amortissements		Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'Exercice
			Amortissement	Amortissement	
Incorporelles		11 083	14 984	-	26 067
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Installations techniques matériel et outillage industriel	-	-	-	-
	Installations générales aménagements divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
TOTAL		11 083	14 984	-	26 067

Durées d'amortissement :

Immobilisations	Mode	Durée
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	10 ans

Filiales et Participations :

	Capital	Autres Capitaux Propres	Quote-part Détenue en %	Valeur Comptable Titres détenus		Prêts et avances consenties	Cautions	Chiffres d'affaires HT	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
Filiales détenues à plus de 50 %										
JC ANDRE	16 000,00	1 488 887,80	75,00	862 500	862 500	14 004		4 916 356,92	878 581,21	450 000
MANOAN	20 000,00	83 694,15	99,00	19 800	19 800	128 935		32 405,60	19 724,78	19 725
ZAH	2 000,00	-8 064,57	70,00	1 400	1 400			0,00	-8 064,57	-

Produits à Recevoir :

Produits à Recevoir		Montant
Intérêts Courus	Immobilisations Financières	-
	Participation Groupe	-
	Participation Hors Groupe	-
	Clients	-
	Associés	14 331
	Valeurs Mobilières de Placement	4 363
Autres Produits	Facture à Établir	-
	RRR à obtenir, Avoir à Recevoir	-
	Personnel	-
	Sécurité Sociale	-
	État	-
	Divers	-
Total		18 694

État des Créances :

ETAT DES CREANCES		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations		142 939	142 939	
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
État et collectivités Publiques	Impôts sur les bénéfices	4 888	4 888	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
Totaux		147 827	147 827	

VALEURS MOBILIÈRES

Valeurs Mobilières de Placement	N	N-1
Valeurs Mobilières de Placement	-	-
Banques	499 024	360 502
Total	499 024	360 502

PASSIF

Capitaux propres :

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts composant le capital social au début de l'exercice	63 500	10,00
Actions ou parts émises pendant l'exercice	0	
Augmentation de la valeur nominale des parts ou actions		0
Actions ou parts composant le capital social en fin d'exercice	63 500	10,00

État des Dettes :

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A + 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine	217 489	20 114	82 237	115 138
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'orig.				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	262	262		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices				
T.V.A.				
Obligations cautionnées				
Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	44 061			44 061
Autres dettes	1 100	1 100		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	262 912	21 476	82 237	159 199

Charges à Payer :

Charges à Payer		Montant
Congés payés	Congés payés	-
	Charges sociales	-
	Charges fiscales	-
Intérêts Courus	Emprunts et Dettes	-
	Dettes participations Groupes	-
	Dettes participations Hors Groupe	-
	Dettes sociétés en participation	-
	Fournisseurs	-
	Associés	14 331
	Banques	-
	Concours bancaires courants	-
Autres Charges	Factures à recevoir	700
	Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir	-
	Participations des salariés	-
	Personnel	-
	Organismes Sociaux	-
	Autres charges fiscales	-
	Divers	-
Total		15 031

Engagements donnés ou reçus :**Donnés :**

Type Engagement	N	N-1
Caution		
Nantissements / Hypothèques	91 988	101 673
...		

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles :

Etablissement bancaire : BPGO

Montant initial : 120 000€

Montant restant dû : 91 988€

Date de fin d'échéance de la garantie : 14/10/2032

HERVE ANTHONY
Société par actions simplifiée
au capital de 635 000 euros
Siège social : ZAC DU MOURILLON
56530 QUEVEN
752 771 147 RCS LORIENT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 DECEMBRE 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice
clos le 30 septembre 2023

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à **455 520,88 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice**455 520,88 euros**

Affectation

Au compte « Autres réserves » **392 520,88 euros**
qui s'élève ainsi à 1 441 364,28 euros

Le solde à titre de dividendes attribués aux associés **63 000,00 euros**
soit 0,99 euros brut par part

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à **63 000 euros**, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
30 septembre 2022	63 000 euros	/	/
30 septembre 2021	63 000 euros	/	/
30 septembre 2020	63 000 euros	/	/

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 décembre 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Anthony HERVE

